

Urbanisme Saint-Maximin

De:
Envoyé: mardi 23 avril 2024 17:44
À: urbanisme@st-maximin.fr
Objet: Enquête publique modification 3 / A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Bonjour,

En dépit de mes précédents messages, je note qu'à ce jour mon observation n°1 transmise le 15 avril dernier n'a pas été mise en ligne.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner :

- que l'enquête publique contrevient aux dispositions de l'article R123-11 du Code de l'Environnement puisque aucun avis d'enquête publique n'a été affiché sur le site de projet alors même qu'elle a pour objet unique un projet d'ouverture à l'urbanisation d'une zone bien spécifique de la commune. Les riverains du projet ne méritent-ils pas d'être informés de l'évolution possible du secteur ???

- que si l'avis d'enquête publique figure bien sur le site internet de la commune, il faut aller le chercher dans l'onglet "services municipaux" puis dans l'onglet "urbanisme". En revanche, aucun avis d'enquête publique ne figure comme c'est l'usage ni en page d'accueil du site internet de la commune (afin que l'information soit directement accessible) ni sur la page facebook de la commune.

Pour un maire si soucieux de communication à tout va, cela est pour le moins étonnant....

Souhaiterait-on faire le moins de publicité possible autour de cette enquête publique ????

Dans ces circonstances, il n'est guère étonnant qu'aucune observation ne soit à ce jour portée au registre d'enquête....

Je vous remercie, monsieur le Commissaire-Enquêteur, de prendre note de la présente observation.

Mr Jean Pierre